

# Le Neubourg

## Samedi 19 avril 2025

### Chasse aux œufs



## RÈGLEMENT DE LA CHASSE AUX ŒUFS

### **Article 1 : Contexte**

En ce samedi de Pâques, la Municipalité du Neubourg invite les enfants de la commune et des alentours à prendre part gratuitement à une chasse aux œufs dans le parc du Vieux Château du Neubourg. La chasse se déroulera le samedi 19 avril 2025. Ouverture du parc à 14h15, par l'entrée rue des Remparts.

### **Article 2 : Participants**

La chasse est ouverte à tous les enfants âgés de 2,5 à 8 ans. Les enfants seront répartis en trois tranches d'âges : les 2,5 - 4 ans, les 5 – 6 ans et les 7 - 8 ans.

### **Article 3 : Horaires**

Le premier départ pour les 5 – 6 ans sera donné à 14h45.

Le groupe des 2,5 - 4 ans partira en chasse à 15h30 et le groupe des 7 – 8 ans à 16h15.

### **Article 4 : Inscriptions obligatoires**

Inscription obligatoire en remplissant un coupon réponse à remettre à l'accueil de la Mairie ou à déposer dans la boîte aux lettres à proximité de l'entrée jusqu'au mercredi 16 avril 2025 et dans la limite des places disponibles.

### **Article 5 : Enregistrement obligatoire 15mn avant le départ**

A leur arrivée, les enfants devront se présenter à l'entrée du parc au stand de la ville du Neubourg pour retirer leur bulletin de participation.

*Les informations nominatives recueillies dans le cadre de cette manifestation sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de cette manifestation sont nécessaires à la prise en compte de leur participation ; tous les participants disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant.*

### **Article 6 : Déroulement**

Le top départ et le top de fin seront donnés par le son d'une cloche. Chaque groupe d'enfants aura un temps imparti pour trouver tous les œufs cachés dans la « zone de chasse » délimitée. **Les enfants devront rechercher les œufs sans l'aide d'un adulte ou d'un enfant plus âgé.** De plus, pour chaque tranche d'âge, 1 œuf doré sera également à trouver dans la « zone de chasse ».

**Les participants doivent impérativement apporter un « panier » ou un sac pour y déposer leurs œufs.**

### **Article 7 : Responsabilité**

Les parents restent (à distance) responsables de leurs enfants et de leur sécurité.

### **Article 8 : Récompenses**

La remise des récompenses aura lieu le jour même, samedi 19 avril 2025 sur le stand de la ville du Neubourg dans le parc du Vieux château. Un goûter sera offert. Il sera remis à chaque participant un sachet de friandises. Quant aux 3 chanceux qui auront trouvé l'œuf doré, ils recevront un bel œuf en chocolat. Si celui-ci n'a pas été trouvé, il fera l'objet d'un tirage au sort.

Cette manifestation s'effectue en partenariat avec un chocolatier local.

Les prix attribués ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie, d'autres récompenses (même de valeur inférieure), ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

### **Article 10 : Droit de diffusion**

Les organisateurs se réservent le droit de diffuser les photographies de la manifestation.

### **Article 11 : Conditions générales**

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier la chasse, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

**La participation à la chasse aux œufs implique l'acceptation du présent règlement.**



La commission  
Communication-Animation